

Département
de l'Aveyron.

Sous-Préfecture
D'ESPALION.

N^o 17.

Espalion, le 11 *juin* 1867.

Monsieur le Maire,

J'ai une pétition qu'il a adressée à
M. le Préfet, le S^r Pivon, propriétaire au
village de Sausset, dans votre commune, se
plaint du préjudice qui lui est causé par le S^r
Delbrieu, de la Préjorade, qui a construit sur
l'accotement du chemin de moyenne communi-
cation. N^o 9 de Lacalm à S^{te} Marie, un
aqueduc ayant pour but d'intercepter les
filtrations qui s'écoulaient de ses propriétés
supérieures au chemin, dans celles qu'il possède
au dessous.

Le S^r Pivon prétend dans sa pétition
que la construction de cet aqueduc prive ses
propriétés 374 et 375 des filtrations qui y
arrivent d'une nappe d'eau qu'il a sur sa
propriété N^o 393 et notamment d'un petit
filet

A Monsieur le Maire de Cantain,

filet d'eau qui existe sur la parcelle n° 397
qui serait intercepté en partie par l'aqueduc
au profit du s^r Delbieu.

Il paraît peu probable, d'après les
renseignements qui ont été recueillis, que les
eaux de la nappe dont parle Biron soient
interceptées par l'aqueduc, puisque ce dernier
se trouve en contre-haut des dites eaux; ses
prétentions ne sont donc pas fondées sur ce
premier point.

Quant au petit filet d'eau de la parcelle
397 et que le s^r Biron prétend être intercepté
en partie, il a été reconnu lors de la vérification
des lieux que le sieur Delbieu avait
planté sur ce point une pièce de bois sur
laquelle passe l'eau qui arrive ainsi à
son véritable propriétaire dans la parcelle 395.

Tout porte donc à croire que la
plainte du sieur Biron n'est pas
fondée et qu'elle est dictée par le
caprice et la jalousie.

Néanmoins, pour couper court à
toute réclamation de la part de ce dernier,
je crois qu'il y a lieu d'établir la prise
du petit filet d'eau dont il est question,
au moyen d'un tuyau en fonte ou en tôle,
(en

en travers de la route, afin de rendre toute
filtration impossible dans l'aqueduc du 1^{er},
Deltrieu, et de ~~sur~~ conserver intactes à ce dernier,
les constructions par lui établies dans l'intérêt
de l'agriculture.

Agriez, Monsieur le Maire,
l'assurance de ma considération très-distinguée

Le Sous-Préfet.

Des up